

Blois, le 30 juin 2020



L’AFFICHAGE NUMÉRIQUE S’ADAPTE AUX BESOINS DES USAGERS POUR PLUS DE CONFORT

Sous l’impulsion de son président, Nicolas Perruchot, et de Florence Doucet, conseillère départementale déléguée à l’enfance, la famille et aux personnes handicapées, le conseil départemental met en place un nouveau service, FACIL’iti, pour renforcer son accessibilité numérique. Cet outil innovant permet d’adapter l’affichage des sites web aux handicaps des utilisateurs. Le département poursuit, ainsi, sa volonté de moderniser et améliorer en continu ses services à destination de tous les publics.

Compétence première des départements, la solidarité s’exprime notamment avec la politique de soutien en direction des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

En Loir-et-Cher, elle se traduit également par la volonté d’offrir un accès plus aisé aux services du département pour l’ensemble des publics. Le numérique offre dans ce domaine de nouvelles perspectives et opportunités. Au-delà de son souhait de faciliter et simplifier les démarches de ses usagers à travers un large programme de digitalisation de ses dispositifs, le conseil départemental porte une attention permanente à l’amélioration de l’accessibilité physique, téléphonique ou numérique de ses services.

Avec la solution innovante FACIL’iti, l’affichage des sites web est désormais accessible à une quinzaine de handicaps visuels, moteurs ou cognitifs pour un plus grand confort de navigation.

Pour le président du conseil départemental : *« Nous ne pouvons pas vivre aujourd’hui sans l’outil numérique. Avec l’arrivée de la fibre sur l’ensemble du territoire, notre collectivité s’appuie de plus en plus sur les nouvelles technologies pour connecter les Loir-et-Chériens entre eux et avec les services du département. Après la mise en place d’ACCEO l’an passé, j’ai souhaité que nous adaptions nos services à de nouvelles situations de handicap. FACIL’iti est une réponse innovante et adaptée. »*

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé), environ 25 % de la population souffrent aujourd'hui de troubles visuels, moteurs ou cognitifs qu'il s'agisse de seniors ou de personnes en situation de handicap.

Après le lancement en septembre 2019 d'ACCEO qui permet aux personnes ayant un trouble de l'audition de communiquer plus facilement avec les services départementaux ou ceux d'une trentaine de partenaires, le département de Loir-et-Cher apporte avec FACIL'iti une réponse adaptée pour de nouveaux handicaps.

Développé par une jeune start-up après 5 années de recherche et développement, ce dispositif a été testé et approuvé par des associations nationales spécialisées (association des paralysés de France, France Parkinson, etc.).

Les sites web de la collectivité évoluent et s'adaptent désormais à une quinzaine de handicaps :

- **Visuels** : achromatie (absence totale de vision des couleurs), cataracte, daltonisme, dégénérescence maculaire liée à l'âge, deutéranopie (difficulté à différencier le rouge du vert) malvoyance, presbytie.
- **Moteurs** : arthrose, Parkinson, maladie de Wilson, sclérose en plaques, tremblements essentiels.
- **Cognitifs** : dyslexie, épilepsie photosensible, photosensibilité.

FACIL'ITI, COMMENT ÇA MARCHE ?

- Cliquez sur le logo FACIL'iti (en haut à droite sur la page d'accueil)
- Choisissez un des profils de la bibliothèque (en un clic) ou créez votre profil sur-mesure (possibilité de cumuler plusieurs fonctionnalités).
- Revenez sur le site initial qui est alors instantanément adapté.
- Naviguez avec un confort accru sur tous les sites équipés de FACIL'iti.

Dès lors que le profil est configuré, il s'applique automatiquement sur tous les sites qui ont installé FACIL'iti. Les adaptations demandées restent actives, vous n'avez donc à créer votre profil qu'une seule fois.

OÙ ET QUAND ?

Dans un premier temps seront équipés à partir du 1^{er} juillet :

- Le site du conseil départemental : www.departement41.fr
- Le portail de téléservices du département : <https://services.departement41.fr>

Le site de l'agence de développement touristique Val de Loire – Loir-et-Cher est déjà doté de cette solution : <https://www.val-de-loire-41.com/>

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12